

Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*A 8h30 : Présentation du projet lauréat pour la future salle du Grand Conseil sur le « site Perregaux » au Forum d'architecture, Av, Villamont 4, à Lausanne.*

*Le point 8 sera traité au plus tôt à 14 heures.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président félicite M. le député François Brélaz pour sa participation à la Marche du général Guisan et communique les derniers résultats de l'équipe de football du Grand Conseil (victoire 3 à 1 contre Eben-Ezer et défaite 5 à 1 contre le FC Grand Conseil valaisan). M. le Président invite les députés à aller voir l'exposition sur le nouveau parlement, au FAR, à compter d'aujourd'hui.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Fabienne Despot et consorts; Philippe Modoux; Véronique Hurni. Postulats: Frédéric Haenni et consorts; Olivier Feller au nom du groupe radical; Véronique Hurni. Motions: Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC; Maximilien Bernhard et consorts. Initiative: Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC. Résolution: Denis-Olivier Maillefer et consort.</p>			
RENV-CE	3.	<p>(09_INT_258) Interpellation Michaël Buffat au sujet des délais de paiements pratiqués par l'Etat afin de soulager les liquidités des entreprises en cette période de crise (Souhaite développer)</p>			
RENV-CE	4.	<p>(09_INT_257) Interpellation Catherine Labouchère et consorts demandant quelle est, sur le terrain, la traduction de la clause du besoin dans le Canton de Vaud (Souhaite développer)</p>			
RENV-COM	5.	<p>(09_MOT_075) Développement de la motion Jean-Marc Sordet au nom du groupe UDC intitulé Rétablissons l'équité et ne discriminons pas davantage devant l'impôt, les familles qui font le choix de garder et d'éduquer leurs enfants à la maison (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)</p> <p>L'auteur de la motion la développe. Cosignée par au moins vingt députés, elle est renvoyée à l'examen d'une commission.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	(GC 97) Rapport du Bureau du Grand Conseil faisant suite à la requête de confier un mandat à la Cour des comptes concernant la Caisse de pension du personnel communal de Lausanne (Suite des débats)  Le mandat du Grand Conseil à la Cour des comptes est examiné chiffre après chiffre et mission après mission: Chiffre 1: amdt M.-O. Buffat (période d'examen) est refusé par une très large majorité et quelques abstentions. Chiffre 1 non amendé accepté. Chiffre 2, point A à C acceptés. Point D: amdt M.-O. Buffat est accepté avec de nombreuses abstentions. Point D amendé accepté. Point E accepté. Point F: amdt M.-O. Buffat n°1 (remplacement) est accepté avec quelques abstentions. Amdt M.-O. Buffat n°2 (complément) est accepté avec quelques abstentions. Chiffre 2 amendé accepté. Chiffre 3 accepté. En vote final, le mandat du Grand Conseil à la Cour des comptes est accepté par 123 oui, 3 non et 6 abstentions.		Chappuis L.	
OA+M	7.	(174) Exposé des motifs et projet de loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP)(2ème débat)  (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. Art. 5: amdt Rapaz à l'al. 7 est accepté par 68 oui, 61 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 69 oui, 64 non et 2 abstentions. Art. 5 amendé accepté. Art. 6 à 9 acceptés. Art. 10: amdt Wehrli est accepté avec quelques abstentions. Art. 10 amendé accepté. Fin du 2ème débat (3ème débat à suivre).	DSAS.	Fardel C.A.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	8.	(166) Exposé des motifs et projets de décrets : - ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une police unifiée et plus efficace » et - autorisant la ratification de la convention sur la réforme de l'organisation policière conclue entre une délégation du Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises et Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil d'Etat sur la motion Josiane Aubert et consorts concernant la loi-cadre pour une police coordonnée(1er débat)  (1er débat): projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire "Pour une police unifiée et plus efficace": entrée en matière est acceptée avec quelques abstentions. Interruption du 1er débat et suite des débats.	DSE.	Borel B. (Majorité), Zwahlen P. (Minorité)	23/06/2009
OA	9.	(176) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement destiné à financer la construction du bâtiment de la Mouline et un crédit destiné au réaménagement des bâtiments Internef et Anthropole(1er débat)  (1er débat): Décret accordant un crédit d'investissement de CHF 112'300'000: entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 8 acceptés. Fin du 1er débat. (1er débat): Décret accordant un crédit d'investissement de CHF 8'780'000: entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 7 acceptés. Fin du 1er débat.	DFJC.	Truffer J.J.	
RENV-T	10.	(163) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 4'372'000.- pour la réalisation des mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales selon la convention-programme signée entre le Canton et la Confédération pour la période 2008-2011(1er débat)	DINF.	Manzini P.	23/06/2009

## Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(168) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'études de CHF 2'180'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et la correction routière au lieu-dit "La Chaudanne", ainsi que pour la réhabilitation et la correction du virage au lieu-dit "Les Rez" sur la commune de Rossinière (RC 702a) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat d'Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat d'établir l'inventaire des secteurs routiers étroits et dangereux sur la route cantonale 702a au Pays-d'Enhaut et de présenter au Grand Conseil un programme de travaux d'assainissement en prenant en compte la nouvelle loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques(1er débat)	DINF.	Manzini P.	23/06/2009
RENV-T	12.	(177) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit cadre de CHF 12'700'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages de la RC 705a (Col des Mosses - axe 40t prioritaire)(1er débat)	DINF.	Cornamusaz P.	23/06/2009
RENV-T	13.	(178) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 2'163'000.- pour l'assainissement du bruit routier des tronçons hors traversée de la RC 251, ainsi que la création de deux giratoires permettant l'accès à l'usine BOBST sur les RC 251 et RC 176 sur le territoire de la commune de Mex(1er débat)	DINF.	Cornamusaz P.	23/06/2009
RENV-T	14.	(09_MOT_062) Motion Pierre Zwahlen et consorts pour une charte en faveur d'achats publics équitables	DINF	Baehler Bech A.	23/06/2009
RENV-T	15.	(09_POS_108) Postulat Jean Christophe Schwaab et consorts au sujet d'une extension .vaud pour les sites internet vaudois	DINF	Décaillet A.	23/06/2009
RENV-T	16.	(08_INT_169) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Eric Dufour concernant le service des routes	DINF.		23/06/2009
RENV-T	17.	(08_INT_160) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Laurent Ballif et consorts concernant la communication en catimini suite à la fin de la collaboration avec la BEDAG	DINF.		23/06/2009
RENV-T	18.	(08_MOT_055) Motion Stéphane Montangero et consorts demandant des modifications de la Loi sur les auberges et les débits de boisson en vue de diminuer les nuisances nocturnes	DEC, DSAS	Sordet J.M. (Majorité), Ballif L. (Minorité)	23/06/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 16 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(08_POS_106) Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique	DEC	Rochat N. (Majorité), Bolay G.P. (Minorité)	23/06/2009
RENV-T	20.	(09_POS_111) Postulat Philippe Martinet et consorts au sujet des enclaves résidentielles fermées dans le canton de Vaud	DEC	Wehrli L.	23/06/2009
RENV-T	21.	(09_POS_121) Postulat Yves Ferrari au nom du groupe des Verts pour un green new deal vaudois dans le domaine énergétique	DEC, DSE	Wyssa C.	23/06/2009
RENV-T	22.	(09_POS_117) Postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical demandant l'organisation d'Assises de la relance et de l'emploi	DEC, DFIRE	Wyssa C.	23/06/2009
RENV-T	23.	(08_INT_162) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mario-Charles Pertusio concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et demandant pourquoi une telle absence des autorités cantonales vaudoises et si ce projet qui concerne l'avenir d'une portion importante du territoire vaudois intéresse le Conseil d'Etat	DEC.		23/06/2009
RENV-T	24.	(08_INT_058) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Streit et consorts concernant le stakhanovisme du SDT	DEC.		23/06/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :